

NATIONS



UNIES

RESOLUTIONS

adoptées par l'Assemblée générale

au cours de sa

**TROISIEME SESSION EXTRAORDINAIRE
D'URGENCE**

8 - 21 août 1958

ASSEMBLEE GENERALE

DOCUMENTS OFFICIELS

TROISIEME SESSION EXTRAORDINAIRE D'URGENCE

SUPPLEMENT No 1 (A/3905)

NEW-YORK

DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

ALLEMAGNE

R. Eisenschmidt, Kaiserstrasse 49 Frankfurt/Main.

Elwert & Meurer, Hauptstrasse 101, Berlin-Schöneberg.

Alexander Horn, Spiegelgasse 9 Wiesbaden.

W. E. Saarbach, Gereonstrasse 25-29, Köln (22c).

ARGENTINE

Editorial Sudamericana S.A., Alsina 500, Buenos-Aires.

AUSTRALIE

H. A. Goddard, A.M.P. Bldg., 50 Miller St., North Sydney; 90 Queen St., Melbourne.

Melbourne University Press, 303 Flinders St., Melbourne.

AUTRICHE

Gerold & Co., Graben 31, Wien, 1.

B. Wüllerstorff, Markus Sittikusstrasse 10, Salzburg.

BELGIQUE

Agence et Messageries de la Presse S.A., 14-22, rue du Persil, Bruxelles.

W. H. Smith & Son, 71-75, boulevard Adolphe-Max, Bruxelles.

BIRMANIE

Curator, Govt. of Union of Burma Book Depot, 22 Theinbyu St., Rangoon

BOLIVIE

Librería Selecciones, Casilla 972, La Paz.

BRESIL

Livraria Agir, Rio de Janeiro, São Paulo and Belo Horizonte.

CAMBODGE

Papeterie-Librairie Nouvelle Albert Portail, 14, Avenue Bouilloche, Pnom-Penh.

CANADA

Ryerson Press, 299 Queen St. West, Toronto.

CEYLAN

Lake House Bookshop, Assoc. Newspapers of Ceylon, P.O. Box 244, Colombo.

CHILI

Editorial del Pacífico, Ahumada 57, Santiago.

Librería Ivens, Casilla 205, Santiago.

CHINE

The World Book Co., Ltd., 99 Chung King Road, 1st Section, Taipei, Taiwan. The Commercial Press Ltd., 211 Honan Rd., Shanghai.

COLOMBIE

Librería América, Medellín.

Librería Buchholz Galería, Bogotá.

Librería Nacional Ltda., Barranquilla.

COREE

Eul-Yoo Publishing Co. Ltd., 5, 2-KA, Chongno, Séoul.

COSTA-RICA

Trejos Hermanos, Apartado 1313, San José.

CUBA

La Casa Belga, O'Reilly 455, La Habana.

DANEMARK

Einar Munksgaard, Ltd., Nørregade 6, København, K.

EQUATEUR

Librería Científica, Guayaquil et Quito.

ESPAGNE

Librería Bosch, 11 Ronda Universidad, Barcelona.

Librería Mundi-Premsa, Lagasca 38, Madrid.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE

International Documents Service, Columbia University Press, 2960 Broadway, New-York 27, N. Y.

ETHIOPIE

International Press Agency, P.O. Box 120, Addis-Ababa.

FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa, 2 Keskuskatu, Helsinki.

FRANCE

Editions A. Pédone, 10, rue Soufflot, Paris (Ve).

GRECE

Kauffmann Bookshop, 28 Stadion Street, Athènes.

GUATEMALA

Sociedad Económico Financiera, 6a Av. 14-33, Guatemala.

HAITI

Librairie "A la Caravelle", Boîte postale 111-B, Port-au-Prince.

HONDURAS

Librería Panamericana, Tegucigalpa.

HONG-KONG

The Swindon Book Co., 25 Nathan Road, Kowloon.

INDE

Orient Longmans, Calcutta, Bombay, Madras et New-Delhi.

Oxford Book & Stationery Co., New-Delhi et Calcutta.

P. Varadachary & Co., Madras.

INDONESIE

Pembangunan, Ltd., Gunung Sahari 84, Djakarta.

IRAK

Mackenzie's Bookshop, Baghdad.

IRAN

"Guity", 482 Ferdowsi Avenue, Téhéran.

IRLANDE

Stationery Office, Dublin.

ISLANDE

Bokaverzlun Sigfusar Eymundssonar H. F., Austurstræti 18, Reykjavik.

ISRAEL

Blumstein's Bookstores Ltd., 35 Allenby Road, Tel-Aviv.

ITALIE

Librería Commissionaria Sansoni, Via Gino Capponi 26, Firenze.

JAPON

Maruzen Company, Ltd., 6 Tori-Nichome, Nihonbashi, Tokyo.

JORDANIE

Joseph I. Bahous & Co., Dar-ul-Kutub, Box 66, Amman.

LIBAN

Librairie Universelle, Beyrouth.

LIBERIA

J. Momolu Kamara, Monrovia.

LUXEMBOURG

Librairie J. Schummer, Luxembourg.

MEXIQUE

Editorial Hermes S.A., Ignacio Mariscal 41, México, D.F.

NORVEGE

Johan Grundt Tanum Forlag, Kr. Augustsgt. 7A, Oslo.

NOUVELLE-ZELANDE

United Nations Association of New Zealand, C.P.O. 1011, Wellington.

PAKISTAN

The Pakistan Co-operative Book Society, Dacca East Pakistan.

Publishers United Ltd., Lahore.

Thomas & Thomas, Karachi, 3.

PANAMA

José Menéndez, Plaza de Arango, Panamá.

PARAGUAY

Agencia de Librerías de Salvador Nizza, Calle Pte. Franco No. 39-43, Asunción.

PAYS-BAS

N.V. Martinus Nijhoff, Lange Voorhout 9, 's-Gravenhage.

PEROU

Librería Internacional del Perú, S.A., Lima et Arequipa.

PHILIPPINES

Alemar's Book Store, 749 Rizal Avenue, Manila.

PORTUGAL

Livraria Rodrigues, 186 Rua Aurea, Lisboa

REPUBLIQUE ARABE UNIE

Librairie "La Renaissance d'Égypte", 9 Sh. Adly Pasha, Cairo.

Librairie Universelle, Damas.

REPUBLIQUE DOMINICAINE

Librería Dominicana, Mercedes 49, Ciudad Trujillo.

ROYAUME-UNI

H. M. Stationery Office, P.O. Box 569, London, S.E.1.

SALVADOR

Manuel Navas y Cia., 1a. Avenida sur 37, San-Salvador.

SINGAPOUR

The City Book Store, Ltd., Collyer Quay

SUEDE

C. E. Fritze's Kungl. Hovbokhandel A-B, Fredsgatan 2, Stockholm.

SUISSE

Librairie Payot S.A., Lausanne, Genève.

Hans Raunhardt, Kirchgasse 17, Zurich 1.

TCHÉCOSLOVAQUIE

Československý Spisovatel, Národní Trída 9, Praha 1.

THAÏLANDE

Pramuan Mit Ltd., 55 Chakrawat Road, Wat Tuk, Bangkok.

TURQUIE

Librairie Hachette, 469 Istiklal Caddesi, Beyoglu, Istanbul.

UNION SUD-AFRICAINE

Van Schaik's Bookstore (Pty.), Ltd., Box 724, Pretoria.

URUGUAY

Representación de Editoriales, Av. 18 de Julio 1333, Montevideo.

VENEZUELA

Librería del Este, Av. Miranda, No. 52, Edf. Galipán, Caracas.

VIET-NAM

Papeterie-Librairie Nouvelle Albert Portail, Boîte postale 283, Saïgon.

YUGOSLAVIE

Cankarjeva Založba, Ljubljana, Slovenia.

Drzavno Preduzece, Jugoslovenska Knjiga, Terazije 27/11, Beograd.

Prosvjeta, 5, Trg. Bratstva i Jedinstva, Zagreb.

[58F2]

Les commandes et demandes de renseignements émanant de pays où il n'existe pas encore de dépositaires peuvent être adressées à la Section des ventes et de la distribution, Organisation des Nations Unies, New-York (Etats-Unis d'Amérique), ou à la Section des ventes, Organisation des Nations Unies, Palais des Nations, Genève (Suisse).

NATIONS UNIES

RESOLUTIONS

**adoptées par l'Assemblée générale
au cours de sa
TROISIEME SESSION EXTRAORDINAIRE
D'URGENCE**

8 - 21 août 1958



**ASSEMBLEE GENERALE
DOCUMENTS OFFICIELS
TROISIEME SESSION EXTRAORDINAIRE D'URGENCE
SUPPLEMENT No 1 (A/3905)**

New-York

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les résolutions sont désignées par deux nombres: l'un en chiffres arabes qui indique le numéro de la résolution, l'autre en chiffres romains qui indique la session à laquelle la résolution a été adoptée. Dans le cas d'une session extraordinaire d'urgence, le nombre en chiffres romains est précédé des initiales "ES", de l'anglais "*Emergency Special*".

TABLE DES MATIERES

	<i>Pages</i>
Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs	iv
Président et Vice-Présidents	iv
Ordre du jour	iv
Résolution adoptée sans renvoi à une commission :	
1237 (ES-III). Questions examinées par le Conseil de sécurité à sa 838ème séance, le 7 août 1958 (point 5)	
Résolution du 21 août 1958	1
Résolution adoptée sur le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs :	
1238 (ES-III). Pouvoirs des représentants à la troisième session extraordi- naire d'urgence de l'Assemblée générale (point 3)	
Résolution du 21 août 1958	2

CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES POUVOIRS

L'Assemblée générale nomme, conformément à l'article 28 de son règlement intérieur, une Commission de vérification des pouvoirs chargée d'examiner les pouvoirs des représentants et décide que celle-ci aura la même composition que la Commission nommée pour la douzième session ordinaire¹.

La Commission se compose des Etats Membres suivants: BIRMANIE, CANADA, ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE, ISLANDE, LIBÉRIA, NICARAGUA, PANAMA, ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD et UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES.

732ème séance plénière,
8 août 1958.

PRESIDENT ET VICE-PRESIDENTS

Conformément à l'article 65 du règlement intérieur, les fonctions de président et de vice-président sont assumées comme suit:

Président de l'Assemblée générale:

Sir Leslie Munro (Nouvelle-Zélande).

Vice-Présidents de l'Assemblée générale:

Les représentants des Etats Membres suivants: CEYLAN, CHINE, ESPAGNE, ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FRANCE, PARAGUAY, ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD, TUNISIE et UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES.

*

* *

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session par le chef de la délégation de la Nouvelle-Zélande.
2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.
3. Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs.
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Questions examinées par le Conseil de sécurité à sa 838ème séance, le 7 août 1958².

¹ Pour la résolution adoptée sur le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs, voir p. 2.

² Conformément à l'article 65 de son règlement intérieur, l'Assemblée générale s'est réunie en séances plénières seulement et a procédé à l'examen de la question sans renvoi à une commission.

RESOLUTION ADOPTÉE SANS RENVOI A UNE COMMISSION

1237 (ES-III). Questions examinées par le Conseil de sécurité à sa 838ème séance, le 7 août 1958

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le point intitulé "Questions examinées par le Conseil de sécurité à sa 838ème séance, le 7 août 1958",

Notant le but de la Charte des Nations Unies selon lequel les Etats devraient pratiquer la tolérance et vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage,

Notant que les Etats arabes sont convenus, dans le Pacte de la Ligue des Etats arabes, de resserrer les liens étroits et nombreux qui lient les Etats arabes, de cimenter et de stabiliser ces liens sur la base du respect de l'indépendance et de la souveraineté de ces Etats et d'orienter leurs efforts vers le bien commun de tous les pays arabes, l'amélioration de leur sort, la garantie de leur avenir et la réalisation de leurs aspirations et de leurs espoirs,

Désireuse d'atténuer la tension internationale,

I

1. *Accueille avec satisfaction les assurances renouvelées qu'ont données les Etats arabes d'observer les dispositions de l'article 8 du Pacte de la Ligue des Etats arabes aux termes duquel tout Etat membre s'engage à respecter le régime de gouvernement établi dans les autres Etats membres en le considérant comme intéressant exclusivement ces Etats et chaque Etat s'engage à s'abstenir de toute action tendant au changement d'un régime établi de gouvernement;*

2. *Invite tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies à agir en stricte conformité des principes du respect mutuel de l'intégrité territoriale*

et de la souveraineté de chacun, de non-agression, de stricte non-ingérence dans les affaires intérieures de chacun, et d'avantages égaux et mutuels, et à faire en sorte que leur conduite, en paroles et en actes, soit conforme à ces principes;

II

Prie le Secrétaire général de prendre sans délai, en consultation avec les gouvernements intéressés et conformément à la Charte, compte tenu de la section I de la présente résolution, les arrangements d'ordre pratique qui aideraient de façon appropriée à maintenir les buts et les principes de la Charte en ce qui concerne le Liban et la Jordanie dans les circonstances actuelles et faciliteraient ainsi le retrait prochain des troupes étrangères du territoire des deux pays;

III

Invite le Secrétaire général à continuer ses études en cours et, à cet égard, à procéder à des consultations, comme il conviendra, avec les pays arabes du Proche-Orient en vue d'une assistance éventuelle touchant une institution de développement arabe destinée à favoriser la croissance économique de ces pays;

IV

1. *Prie les Etats Membres de coopérer pleinement à l'exécution de la présente résolution;*

2. *Invite le Secrétaire général à faire rapport aux termes de la présente résolution, comme il conviendra, le premier rapport devant être présenté le 30 septembre 1958 au plus tard.*

*746ème séance plénière,
21 août 1958.*

**RESOLUTION ADOPTÉE SUR LE RAPPORT
DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS**

**1238 (ES-III). Pouvoirs des représentants à la troisième session
extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale**

L'Assemblée générale

Approuve le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs³.

*746ème séance plénière,
21 août 1958.*

³ *Documents officiels de l'Assemblée générale, troisième session extraordinaire d'urgence, Annexes, point 3 de l'ordre du jour, document A/3891.*